

A l'occasion des Festivités de Tiot Batiche, "La Mise En Scèn' " et la Ville de Masny présentent

Masnyfiques TALENTS

VOUS AVEZ UN TALENT UNIQUE ?

Graff ★ Discipline sportive ★ Chant ★ Danse ★ Arts divers

Inscriptions avant le 30 avril 2025

INSCRIVEZ

VOUS ICI



SAMEDI 31 MAI 2025

Salle EDITH PIAF à 19h

Buvette et restauration sur place

**300 EUROS
DE BONS
À GAGNER!**

Avec un jury vu à « Incroyable Talent »

infos et inscriptions en Mairie

03 27 99 79 79



De Lune À L'autre
dressing glidaire



FICHE D'INSCRIPTION

Masnyfiques Talents

à retourner avant le 30 avril 2025

Mairie de Masny, 41 rue Fauqueux 59176 Masny
ou par mail : mairie@ville-masny.fr

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél :

Port :

e.mail :

Nature du talent présenté (chant, danse, magie, activité sportive, arts divers, etc.) :

L'accompagnement instrumental se fera uniquement sur clé USB.

Les instruments de musique ou autres éléments techniques nécessaires à la prestation seront fournis par le participant.

Le candidat atteste avoir pris connaissance et accepte sans réserve l'ensemble des conditions de participation au concours *Masnyfiques talents* organisé par l'association « La Mise en Scen' » et la Ville de Masny.

Le candidat autorise les organisateurs à diffuser gratuitement son image par le biais de supports de communication, y compris les médias, ainsi que pour toute autre diffusion publicitaire pour les prochaines éditions des *Masnyfiques talents*.

Fait à :

Le :

Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :

Autorisation parentale
Masnyfiques Talents
À retourner avant le 30 avril 2025

Mairie de Masny, 41 rue Fauqueux 59176 Masny
ou par mail : mairie@ville-masny.fr

Je soussigné-e, Madame – Monsieur (indiquer les nom et prénom du parent) :

Demeurant (indiquer votre adresse) :

Et agissant en qualité de mère - père - ou autre (indiquer le lien de filiation) :

Autorise ma fille - mon fils (indiquer les nom et prénom de l'enfant) :

À participer au concours *Masnyfiques Talents*.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Le représentant légal autorise également les organisateurs à diffuser gratuitement l'image de l'enfant susmentionné par le biais de supports de communication, y compris les médias, ainsi que pour toute autre diffusion publicitaire pour les prochaines éditions des *Masnyfiques Talents*.

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal suivie de la mention « lu et approuvé » :

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE TALENTS MASNYFIQUES TALENTS 2025

Article 1 : Présentation

À l'occasion des festivités du Tiot Batiche, l'association « La Mise en Scen' » et la municipalité de Masny organisent le samedi 31 mai 2025 à 19h00, un concours de talents, intitulé *Masnyfiques Talents*.

L'objectif de cette manifestation est de réunir les habitants de la commune et des communes voisines autour d'un moment convivial, familial et divertissant. C'est également l'occasion de mettre en avant les différents talents (artistiques, sportifs ou autres) des habitants du territoire et de promouvoir, sous cette forme, la culture, le sport, le divertissement et les échanges entre habitants.

Le concours aura lieu dans la salle Edith Piaf de Masny.

Article 2 : Organisation du concours

Le concours se déroulera sous la forme d'un spectacle qui aura lieu le samedi 31 mai 2025 à 19h00, animé par TOP Régie. Sous le regard d'un jury composé de quatre membres, les candidats se produiront durant une minute à deux minutes trente. Le jury sélectionnera trois vainqueurs, selon des critères préalablement définis mais surtout dans la joie et la bonne humeur. Il sera ensuite procédé à la remise des prix pour chacun des vainqueurs.

Article 3 : Conditions de participation

La participation au concours *Masnyfiques Talents* est gratuite. Ce concours de talents est ouvert aux habitants de Masny et des communes voisines à partir de huit ans, possédant un talent dans un domaine artistique, sportif ou autres, demeurant dans la limite de la légalité, des bonnes mœurs, et excluant toute violence, intolérance, racisme et autres comportements répréhensibles. Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul talent.

Article 4 : Modalités d'inscription

Le(a) candidat(-e) peut s'inscrire via le QR Code sur l'affiche ou en téléchargeant un bulletin d'inscription sur le site internet de la ville de Masny <https://www.ville-masny.fr/>. Pour les mineurs, une autorisation parentale est également jointe au bulletin d'inscription.

Un format papier du bulletin sera mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Masny, à l'EVS « Les Galibots » de Masny, au Pôle insertion.

Les candidatures sont à déposer au plus tard **le 30 avril, minuit**, par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@ville-masny.fr ou sur format papier à la mairie de Masny (le même jour et selon les horaires d'ouverture au public) ou dans la boîte aux lettres de la Mairie (41, rue Fauqueux). Après réception de toutes les candidatures, chaque participant sera invité à rencontrer plusieurs membres des associations partenaires et de la Ville. Un rendez-vous sera alors fixé soit par téléphone, soit par mail. L'objectif de cette rencontre est de permettre aux organisateurs de s'assurer que chaque candidature réponde aux critères énoncés à l'article 3 du présent règlement intérieur (Conditions de participation au concours). Les candidats seront informés de la décision des organisateurs le jour de ce rendez-vous.

Article 5 : Information des participants

Les informations relatives à ce concours sont disponibles sur le site internet de la ville de Masny, la page Facebook de l'association « La Mise en Scen' ». Elles seront également mises à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Masny.

Article 6 : Dotations

Les trois premiers se verront remettre leurs prix le jour du spectacle.

Les prix sont offerts par l'association « La Mise en Scen' ». Ils se composent de la sorte :

Troisième prix : Une carte cadeau d'une valeur totale de 50€

Deuxième prix : Une carte cadeau d'une valeur totale de 100€

Premier prix : Une carte cadeau d'une valeur totale de 150 €

Un trophée sera également remis au vainqueur.

Article 7 : Données personnelles des participants

L'association « La Mise en Scen' » et la Ville de Masny, responsables du traitement, organisent ce concours de talents dans l'intérêt légitime de promouvoir la culture, le sport, le divertissement et l'échange entre les habitants.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), les participants ont des droits sur leurs données personnelles : droit d'information, d'accès, de rectification et d'opposition ; droit d'effacement et de limitation au traitement.

Les données personnelles des participants (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone) sont récoltées par les organisateurs et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation et de promotion du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers.

Article 8 : Modifications du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les modalités de mise en œuvre du concours et de dotation de prix. Ils se réservent aussi le droit d'annuler le concours.

Dans ce cas, une information sera publiée sur le site de la ville de Masny : <https://www.ville-masny.fr/> et les pages Facebook de la municipalité et de l'association « La Mise en Scen' ».

Elle sera également disponible à la mairie de Masny.

Fait à Masny, le :

Signature du candidat-e (ou de son représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention « lu, approuvé et accepté ».